



les meubles du proprietaire

Par **obiwann**, le **08/09/2008** à **23:02**

Bnjour,

Un proprietaire qui loue un logement (non meublé) a t il le droit de laisser des meubles dans le logement?

mon ancien proprietaire a laissé des vieux meubles et electromenagers (qui ne servent plus) dans le logement que je lui louais.

Ces vieux meubles etant vraiment genant je les ai stocké dans le grenier.

A mon depart du logement le proprietaire veut me prendre 40 euros de ma caution pour deplacement de meuble. est ce legale ?merci

(je precise bien que je loue un logement non meublé, il s'agit des vieux meubles de sa mere, qu'il stocke dans cette maison)

CDT

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **10:35**

Le proprietaire devait enlever ses meubles avant votre entrée dans le logement.

Vou n'avez nullement à lui régler quoique ce soit concernant le déplacement desdits meubles.

Cordialement